
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
13/07/2022

Date d'affichage :
25/07/2022

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Etaient présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - Mme MOUREY Ghislaine- M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Excusé : M. GUYOD Quentin, procuration à Guy MICLO

M. Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 60

**Reboisement
forestier en forêt
communale de
Rougegoutte**

**Parcelles 3 & 4 sur
7,84 ha**

Le Maire rappelle que, dans le cadre du plan de relance national, le Conseil Municipal, par délibérations n° 26 du 07 juin 2021, n° 32 du 08 juillet 2021, n° 63 du 24 novembre 2021, n° 68 du 14 décembre 2021, s'est inscrit pour un reboisement forestier en forêt communale de la Vaivre sur les parcelles 3 et 4 d'une superficie de 7,84 ha. L'estimation du coût global de toute l'opération s'élevait à 65.552,82 € pour les lots 1 et 2, avec une subvention de 38.908,25 € soit un autofinancement communal de 26.644,57 €.

Après avis de publicité, et constitution du marché réalisé par l'O.N.F., Maître d'œuvre, les entreprises devaient déposer leurs offres sur une plateforme dématérialisées, avant 12 h le lundi 18 juillet 2022.

La C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres) s'est réunie lundi 18 juillet à 18 h.

Pour le lot 1 : préparation de la végétation et de sol, préalable à la plantation, une seule offre s'est déclarée ; il s'agit de l'entreprise WADEL SARL pour un montant de 26.350,35 € HT.

Pour le lot 2 : fourniture et mise en place des plants ainsi que 1^{er} entretien, une seule offre s'est déclarée ; il s'agit de l'entreprise Groupement WADEL (SCA Pépinières + SARL Reboisement) pour un montant de 30.427,85 € HT.

Au terme de ces constatations par la responsable du service appui travaux d'œuvre, a procédé aux rapports d'analyses des offres des lots 1 & 2.

Le Conseil Municipal, réuni le 20 juillet 2022 à 20 h, en présence de l'O.N.F., Maître d'œuvre, a pris connaissance de ces rapports d'analyses.

Après discussions et échanges, considérant l'estimation pour ces 2 lots qui s'élevait à 44.422.82 € HT et le coût, aujourd'hui, des lots 1 et 2 qui s'élève à 56.778,20 € HT, soit une somme de 12.355,38 € HT supplémentaire, le Conseil Municipal, compte tenu des rapports de l'O.N.F. a décidé :

A – 1) pour le lot 1, préparation des sols avant les plantations, de **procéder à une nouvelle consultation**, considérant cette offre trop onéreuse.

2) pour le lot 2, fourniture et mise en place des plants et 1^{er} entretien, **de surseoir, le temps de réaliser une nouvelle consultation pour le lot 1.**

B – Le Conseil Municipal a chargé le Maire de procéder à une nouvelle consultation pour le lot 1.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



Délibération rendue exécutoire
après transmission en
Préfecture le 21/07/2022

Le Maire,
Guy MICLO

